Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260321-2026_03_21_10-DE

St Aubin du Cormier

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars, à onze heures, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**25 présent(e)s** : M. BASLE Florent, M. BEGASSE Jérôme, M. BONNISSEAU Vincent, Mme BOULAY Claire, Mme BREGEON Cécile, Mme BRIELLE Régine, Mme BUFFERAND Séverine, M. FOUQUE Arnaud, Mme GONORT ACHER Chloé, Mme HERVIEU Lydie, M. JOURDAN Franck, M. JUHEL Thomas, Mme LE QUERE Jacqueline, M. LE ROUX Yves, Mme LEBON Catherine, M. LEFRANC Jean, Mme LEMOINE Cécilia, Mme MACOURS Pascale, Mme MARCHAND Cécile, Mme MEHEUST Anouchka, M. POMMIER William, M. RENOUARD Bruno, M. ROUDIER Jean-Philippe, M. SALAÜN Frédéric, M. SCHREIBER Oliver, formant la majorité des membres en exercice.

**2 excusé(e)s :** Mme BEAULIEU Chloé ayant donné pouvoir à M. BEGASSE Jérôme, M. LE GOUARD Vincent ayant donné pouvoir à M. SALAUN Frédéric

**0 absent :**

Secrétaires de séance : M. LE ROUX Yves et Mme MEHEUST Anouchka
Date de convocation : le 15 03 2026 Nombre de conseillers en exercice : 27
2026_03_21_10 Nomenclature : 3.5

**Adhésion au groupement de commandes pour des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les infrastructures, les voiries et les petites opérations d'aménagement.**
*Rapporteur : M. Jérôme BEGASSE*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et s. ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins communs en matière de maîtrise d'œuvre (MOE) et d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) concernant les infrastructures, les voiries et les petites opérations d'aménagement. Ainsi, il est prévu de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

La convention de groupement de commandes est conclue pour une durée de 5 années et désigne Liffré-Cormier Communauté coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre. De même, le coordonnateur procèdera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l 'unanimité :**

- **Approuve l'adhésion au groupement de commandes pour des missions de maîtrise d'œuvre**

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-213502537-20260321-2026_03_21_10-DE

**et d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les infrastructures, les voiries et les petites opérations d'aménagement ;**

- **Approuve la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;**
- **Autorise M le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;**
- **Autorise M le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire : Jérôme BÉGASSE.




Mairie
B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr
www.saint-aubin-du-cormier.bzh